



ORDRE DU JOUR

Présents : Ms et Stéphane VILLARD, Marie-France IDELON, Corinne MARCHAND, Corinne ODEMARD, Ludivine POLY, Clément CHARBONNEL, Jean-Marie CLOT, Didier EMERY, Emmanuel MICOLOD, Lucien ODEYER

Excusés : Mr Stéphane FERET

<i>1. Approbation du compte rendu du conseil municipal du 1 février 2021</i>	<i>2</i>
<i>2. Délibération : Plan de financement du projet de renovation énergétique et construction de bâtiments scolaire pour l'école primaire et périscolaire</i>	<i>2</i>
<i>3. Délibération : Approbation du compte administratif et du compte de gestion de l'année 2020</i>	<i>4</i>
<i>4. Affectation du resultat 2020.....</i>	<i>5</i>
<i>5. Divers</i>	<i>6</i>
<i>➤ENS.....</i>	<i>6</i>
<i>➤Urbanisme - PC Chuilon Fanny.....</i>	<i>6</i>
<i>➤Informations</i>	<i>6</i>



1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1 FEVRIER 2021

Le Maire donne lecture du Compte Rendu du Conseil Municipal du 1 février 2021

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents :

- **APPROUVE** le Compte Rendu du Conseil Municipal du 1 février 2021

2. DELIBERATION : PLAN DE FINANCEMENT DU PROJET DE RENOVATION ENERGETIQUE ET CONSTRUCTION DE BATIMENTS SCOLAIRE POUR L'ECOLE PRIMAIRE ET PERISCOLAIRE

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2121-29, L 2334-32 à L 2334-39 et R 2334-19 à R 2334-34,

Vu les Dotations Territoriales et notamment le dispositif "Plans Ecoles" mis en place par le département de l'Isère pour accompagner les communes dans la création ou la rénovation de bâtiments et de restaurants scolaires,

Vu les catégories d'opérations prioritaires de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) de l'état et notamment celles concernant la construction ou la rénovation de groupe scolaire,

Vu les aides attribuées aux communes par la région Auvergne-Rhône -Alpes et notamment le « Contrat Ambition Région » pour la construction et la rénovation énergétique de bâtiments publics,

Vu les délibérations en date du lundi 7 septembre 2020, du lundi 5 octobre 2020 et du lundi 1er février 2021 concernant les demandes de subventions au département de l'Isère, à la région Auvergne-Rhône-Alpes et à l'état français concernant notre projet de rénovation énergétique et de construction de nouveaux bâtiments scolaires pour l'école primaire et périscolaire communales.

Le maire informe le conseil municipal que l'ouverture des plis de la Commission d'Appel d'Offre a eu lieu le 2 mars dernier avec quarante-deux entreprises qui ont répondu sur l'ensemble des 15 lots du marché.

Le cabinet d'architecte "L'Atelier", maître d'œuvre du projet, a remis à jour son estimation des coûts suite à l'ouverture des plis et aux options intéressantes proposées par certaines de ces entreprises.

Il estime le montant net des travaux à 551 998 € hors taxes. A cela, il ajoute une estimation de ses honoraires de maîtrise d'œuvre d'architecte, de bureau de contrôle, de SPS, d'assurances travaux et décennale et également des couts divers tels que le géomètre et les études techniques pour un montant total de 103 000€ hors taxes.

Le maire indique que l'estimation finale du cabinet d'architecte "L'Atelier" s'élève à 654 998 € hors taxes.



Compte Rendu Conseil Municipal du 15 mars 2021

Auberives en Royans

Le maire informe aussi le conseil qu'une estimation des travaux pour réhabiliter l'ancienne cantine qui sera alors inutilisable s'élève à 59 052 € hors taxes.

Le coût global final de ce projet de rénovation énergétique et de construction de nouveaux bâtiments scolaires pour l'école primaire et périscolaire communales s'élève à 714 050 € hors taxe.

Le maire explique, qu'avec un autofinancement de 143 000€ hors taxes, les montants de subventions demandées au Département de l'Isère, à la région Auvergne-Rhône-Alpes ou à l'état français restent inchangés à ceux précédemment délibérés et propose le plan de financement suivant :

Poste de Financement	Montant HT	Pourcentage
Subventions Département Isère :	85 800 €	12 %
Dotation Territoriale	107 250€	15 %
Plans Ecoles		
Subvention de l'état français :		
DSIL 2021	190 000 €	27 %
Subvention de la région Auvergne-Rhône-Alpes		
Contrat Ambition Région 2021	188 000 €	26 %
Autofinancement communale	143 000 €	20 %
TOTAL	714 050 €	100%

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de :

Réaliser ce projet de construction et de rénovation énergétique des bâtiments scolaires pour un montant de 714 050 € (sept cent quatorze mille cinquante euros) hors taxes maximum,

Continuer à solliciter les subventions aux montants inchangés de 193 050 € (cent quatre-vingt-treize mille cinquante euros) hors taxes au département de l'Isère au titre de la Dotation Territoriale et du « Plans écoles »,

Continuer à solliciter la subvention au montant inchangé de 190 000 € (cent quatre-vingt-dix mille euros) hors taxes à l'état français au titre de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL),

Continuer à solliciter la subvention au montant inchangé de 188 000 € (cent quatre-vingt-huit mille euros) hors taxes à la région Auvergne-Rhône-Alpes au titre du « Contrat Ambition Région »,

Autofinancer ce projet à hauteur de 143 000 € (cent quarante-trois mille euros) hors taxes,

Autoriser le maire à signer au nom et pour le compte de la commune toutes pièces de nature administrative, technique ou financière, nécessaires à l'exécution de cette présente délibération.



3. DELIBERATION : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION DE L'ANNEE 2020

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Stéphane VILLARD, Maire

- Après s'être assuré que le Receveur ait repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;
- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

DECLARE que le **Compte de Gestion** dressé pour l'exercice 2020 par Monsieur André-Jacques VALENTIN, Comptable du Trésor, visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Le Compte de gestion 2020 est adopté à l'unanimité par 10 voix pour – 0 contre – 0 abstention.

Monsieur Stéphane VILLARD, Maire, présente le **Compte Administratif** du budget communal de l'année 2020

	RESULTAT ANTERIEUR	RESULTAT ANNEE 2020	RESULTAT DE L'EXERCICE ANNEE 2020
Fonctionnement	441 254.86 €	43 422.68 €	420 193.57 €
Investissement	- 64 483.97 €	77 147.65 €	12 663.68 €

Monsieur le Maire quitte la salle des débats. Monsieur Jean-Marie CLOT, Adjoint au Maire, prend la présidence du conseil et fait procéder au vote.

Le Conseil Municipal est invité à adopter le compte administratif 2020 du budget communal conformément aux documents transmis.

Le Compte Administratif du budget communal est adopté à l'unanimité des présents.



Compte Rendu Conseil Municipal du 15 mars 2021

Auberives en Royans

4. AFFECTATION DU RESULTAT 2020

38018 Code INSEE	AUBERIVES EN ROYANS Commune	2021.06
---------------------	--------------------------------	---------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2020

Le Conseil municipal réuni sous la présidence de VILLARD Stéphanie, MAIRE.

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

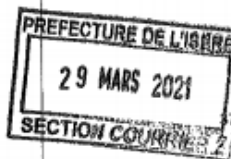
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 420 193.57 €
- un déficit de fonctionnement de : 0.00 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Nombre de membres en exercice :	11
Nombre de membres présents :	10
Nombre de suffrages exprimés :	10
VOTES : Contre	0
Pour	10

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
Résultat de fonctionnement	
A Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	422.68 €
B Résultats antérieurs reportés ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	76 770.89 €
C Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser) (SI C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	420 193.57 €
D Solde d'exécution d'investissement	12 663.68 €
E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)	0.00 €
Besoin de financement F	=D+E 0.00 €
AFFECTATION = C	=G+H 420 193.57 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F	0.00 €
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)	420 193.57 €
DEFICIT REPORTE D 002 (5)	0.00 €



- (1) Indiquer l'origine : emprunt : _____, subvention : _____ ou autofinancement : _____
(2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.
(3) Joindre les documents prévus par l'instruction M14 (Vol. I, Tome II, Titre 3, Chapitre 5, § 4).
(4) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement. Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise en compte après le vote du compte administratif.
(5) En ce cas, il n'y a pas d'affectation

Certifié exécutoire par VILLARD Stéphanie, MAIRE, compte tenu de la transmission, le 24/03/2021 et de la publication le 24/03/2021.

A Auberives en Royans, le 24/03/2021.



5. DIVERS

➤ **ENS**

- Monsieur le Maire informe l'Assemblée que la SAFER fera parvenir une synthèse à la commune sur les conventions « espaces naturels sensibles ».
- Monsieur le Maire informe l'Assemblée que l'achat des terrains Milesi dans le cadre du projet Espaces Naturels Sensible se fera chez Maître André à Saint-Jean en Royans le 08 avril 2021.

➤ **URBANISME - PC CHUILON FANNY**

- Monsieur le Maire informa l'Assemblée que le 23 février 2021, Madame CHUILON Fanny a déposé une demande de Permis de Construire en mairie pour la réalisation d'un appartement dans un bâtiment existant pour en faire une résidence principale, sur la dalle existante.

Après concertation, le Conseil Municipal, accepte à l'unanimité la demande de Permis de Construire.

➤ **INFORMATIONS**

- Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il se rendra à un rendez-vous en mairie de Saint Thomas en Royans pour discuter du projet de regroupement pédagogique.
- Monsieur Jean-Marie CLOT, premier adjoint au Maire, informe l'Assemblée que le Souvenir Français lance sa campagne d'adhésion. Le coût de l'adhésion est de 15 euros.

La séance est close à 21H34

Le prochain Conseil Municipal aura lieu le lundi 22 mars 2021 à 19h30 à la mairie.